



1. Organisation du Jeu

La société LF Group, société par actions simplifiée, au capital de 200.000 euros dont le siège social est situé au 10/12 Allée Lakanal à 59650 Villeneuve d'Ascq, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille sous le numéro 840 203 335, elle-même représentée par son président Mr Grégoire NICOL.

La société LF Group organise du 03/03/2025 au 28/03/2025 un jeu avec obligation d'achat intitulé : « **ANNIVERSAIRE LA FAMILLE - 6 ANS** » (ci-après désigné indifféremment "***l'Opération***" ou le "***Jeu***"). Ce Jeu se déroulera dans les points de vente de La Famille (Cf. liste des points de vente participants) ainsi que sur le site cantine.lf.fr.

2. Conditions de participation

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice et de ses sociétés apparentées du Jeu, ainsi que des membres de leurs familles.

La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect du dit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

3. Annonce du Jeu

Ce Jeu est annoncé sur les supports suivants :

- Affiches restaurants
- Flyer
- Post Facebook & Instagram
- Supports web du site cantine.lf.fr
- Newsletters de la cantine.lf.fr
- Cartes à gratter

4. Dotations mises en jeu

À gagner sur le site cantine.lf.fr

Un total de 65 000 tickets à gratter est émis pour cette opération.

Le jeu se déroule dans plusieurs villes avec une répartition spécifique des tickets à gratter comme suit :

- **Aix en Provence** : 5 000 tickets (dont 1 000 gagnants)
- **Lille** : 28 000 tickets (dont 5 600 gagnants)
- **Lyon Sud** : 8 000 tickets (dont 1 600 gagnants)
- **Mérignac** : 3 500 tickets (dont 700 gagnants)
- **Paris** : 9 000 tickets (dont 1 800 gagnants)

- **Roissy:** 11 500 tickets (dont 2 300 gagnants)

La répartition des tickets gagnants est la suivante :

- 1 830 tickets gagnants pour le **Lot 1 : 1 duo de Tata Cheese offert**
- 3 090 tickets gagnants pour le **Lot 2 : 1 cookie double offert**
- 2 340 tickets gagnants pour le **Lot 3 : 3€ offerts sur votre prochaine commande**
- 570 tickets gagnants pour le **Lot 4 : 5€ offerts sur votre prochaine commande**
- 2 820 tickets gagnants pour le **Lot 5 : 1 madeleine offerte**
- 1 950 tickets gagnants pour le **Lot 6 : 1 paquet de chips au sel offert**
- 12 tickets gagnants pour le **lot 7 : 1 mois de déjeuner offert (d'une valeur de 300€ TTC)**
- 52 400 tickets non gagnants.

Les chances de gagner sont réparties comme suit :

- **2,8% pour le Lot 1**
- **4,75% pour le Lot 2**
- **3,6% pour le Lot 3**
- **0,88% pour le Lot 4**
- **4,34% pour le Lot 5**
- **3% pour le Lot 6)**
- **0,02 % pour le Lot 7**
- **80,6% de tickets non gagnants**

Les probabilités de gain sont identiques dans chaque ville.

À gagner sur l'ensemble des restaurants participants (hors Valmy Nanterre et Nancy) :

Un total de 149 000 tickets à gratter est émis pour cette opération.

Le nombre total de tickets à gratter a été prédéfini pour chaque ville en fonction des volumes d'activité. La répartition des tickets gagnants a été réalisée de manière aléatoire au sein des lots de tickets alloués à chaque ville.

Ainsi, quel que soit le lieu de participation, les probabilités de gagner un lot restent identiques dans chaque ville

Le jeu se déroule dans les villes listées ci-dessous avec une répartition spécifique des tickets à gratter comme suit :

- **Aix en Provence :** 6 500 tickets (dont 1 300 gagnants)
- **Lille :** 76 500 tickets (dont 15 300 gagnants)
- **Lyon Sud :** 5 000 tickets (dont 751 gagnants)
- **Paris :** 41 000 tickets (dont 8 200 gagnants)
- **Roissy:** 20 000 tickets (dont 4 000 gagnants)

La répartition des tickets gagnants est la suivante (excepté Lyon) :

- 11 520 tickets gagnants pour le **Lot 1 : 1 Tata Cheese offert**
- 7 200 tickets gagnants pour le **Lot 2 : 1 cookie double offert**
- 2 880 tickets gagnants pour le **Lot 3 : 3€ offerts sur votre prochaine commande**
- 1 440 tickets gagnants pour le **Lot 4 : 5€ offerts sur votre prochaine commande**
- 2 880 tickets gagnants pour le **Lot 5 : 1 madeleine offerte**
- 2 880 tickets gagnants pour le **Lot 6 : 1 paquet de chips au sel offert**
- 11 tickets gagnants pour le **lot 7 : 1 mois de déjeuner offert (d'une valeur de 300€ TTC)**
- 115 200 tickets non gagnants.

Les chances de gagner sont réparties comme suit (excepté Lyon) :

- **8% pour le Lot 1** (1 chance sur 12)
- **5% pour le Lot 2** (1 chance sur 20)
- **2% pour le Lot 3** (1 chance sur 50)
- **1% pour le Lot 4** (1 chance sur 100)
- **2% pour le Lot 5** (1 chance sur 50)
- **2% pour le Lot 6** (1 chance sur 50)
- **0,01 % pour le Lot 7** (1 chance sur 10 000)
- **80% de tickets non gagnants**

Les probabilités de gain sont identiques dans chaque ville.

La répartition des tickets gagnants pour Lyon est la suivante :

- 38 tickets gagnants pour le **Lot 3 : 3€ offerts sur votre prochaine commande**
- 8 tickets gagnants pour le **Lot 4 : 5€ offerts sur votre prochaine commande**
- 1 ticket gagnant pour le **lot 7 : 1 mois de déjeuner offert (d'une valeur de 300€ TTC)**
- 705 Tickets gagnants pour le **lot 8 : 1€ offert sur votre prochaine commande**
- 4 250 tickets non gagnants.

Les chances de gagner à Lyon sont réparties comme suit :

- **0,75% pour le Lot 3**
- **0,15% pour le Lot 4**
- **0,02% pour le Lot 7**
- **14,1% pour le Lot 8**
- **85% de tickets non gagnants**

Soit au total 42 175 dotations mises en jeu sur l'ensemble des points de vente participants (hors Nancy - Évry - Valmy Nanterre) et du site cantine.lf.fr (hors Nancy - Evry).

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

La dotation est nominative, non commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers.

5. Modalités de participation au jeu

Pour participer au jeu, un ticket à gratter est disponible pour tout achat et dans la limite des stocks disponibles.

Le participant devra gratter son ticket pour savoir s'il a gagné. Les gagnants sauront immédiatement s'ils ont gagné par l'inscription du nom de la dotation sur le ticket.

Toute participation frauduleuse ou non conforme au présent règlement, ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. La Société Organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

Toutes dotations qui ne seront pas retirées dans le délai imparti seront considérées comme perdues.

Ils sont dûment répartis dans chaque point de vente La Famille (hors Nancy - Evry - Valmy) et sur le site cantine.lf.fr (hors Nancy - Evry), et placés de manière aléatoire dans le lot de tickets à gratter attribué à chaque point de vente La Famille et sur le site cantine.lf.fr

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des gagnants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant.

6. Modalités d'obtention de la dotation

Pour les tickets à gratter gagnants obtenus en restaurant (hors Lyon - Valmy - Nancy) :

- **Pour les dotations suivantes : Madeleine / Chips Superbon Sel / Tata Cheese / Cookie double / Bon de réduction 3€ / Bon de réduction 5€.**

Pour obtenir ces dotations, le participant devra, muni de son ticket à gratter gagnant, s'adresser aux équipes du restaurant La Famille dans lequel il se trouve.

Le gagnant se verra remettre directement son lot en échange de son ticket à gratter gagnant à un vendeur du restaurant La Famille dans lequel le ticket à gratter lui a été remis, et cela, avant le 28/04/2025.

- **Pour le mois de déjeuner offert (valeur de 300€ TTC) :**

Le gagnant devra prendre contact avant le 28/04/2025 avec le service marketing de La Famille en écrivant à l'adresse mail suivante : communication@lf.fr

Le gagnant devra indiquer le code mentionné sur le ticket à gratter gagnant, donner le nom du restaurant La Famille où il souhaite utiliser son bon d'achat (un seul restaurant par gagnant), et mentionner ses coordonnées complètes (Nom, Prénom, adresse postale, adresse électronique et N° de téléphone).

Le gagnant pourra récupérer une carte créditée d'une valeur de 300€ TTC dans le restaurant qu'il aura choisi. Il devra présenter une pièce d'identité en caisse pour obtenir sa carte créditée.

Pour les tickets à gratter gagnants obtenus dans le restaurant de Lyon :

- **Pour les dotations suivantes : Bon de réduction 1€ / Bon de réduction 3€ / Bon de réduction 5€.**

Le gagnant disposera d'un code promotionnel à usage unique à utiliser sur sa prochaine commande sur les bornes jusqu'au 28/04/2025.

- **Pour le mois de déjeuner offert (valeur de 300€ TTC) :**

Le gagnant devra prendre contact avant le 28/04/2025 avec le service marketing de La Famille en écrivant à l'adresse mail suivante : communication@lf.fr

Les tickets gagnants doivent être présentés en bon état et lisibles. Tout ticket altéré, illisible ou falsifié ne sera pas pris en compte. La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification jugée nécessaire avant la remise de la dotation

Le gagnant devra indiquer le code mentionné sur le ticket à gratter gagnant et mentionner ses coordonnées complètes (Nom, Prénom, adresse postale, adresse électronique et N° de téléphone).

S'il est inscrit dans le programme de fidélité PONGO, son compte sera crédité de 4200 points, l'équivalent de 300€ TTC d'achat.

S'il n'est pas encore inscrit dans le programme de fidélité PONGO, La Famille l'inscrira automatiquement et créditera son compte de 4200 points, l'équivalent de 300€ TTC d'achat.

Pour les tickets à gratter gagnants obtenus sur le site cantine.lf.fr (hors Lyon - Nancy) :

- **Pour les dotations suivantes : Madeleine / Chips Superbon Sel / Duo de Tata Cheese / Cookie double / Bon de réduction 3€ / Bon de réduction 5€.**

Le gagnant disposera d'un code promotionnel à usage unique à utiliser sur sa prochaine commande sur cantine.lf.fr ou sur l'application La Famille Finest Lunch jusqu'au 28/04/2025.

- **Pour le mois de déjeuner offert (valeur de 300€ TTC) :**

Le gagnant devra prendre contact avant le 28/04/2025 avec le service marketing de La Famille en écrivant à l'adresse mail suivante : communication@lf.fr

Le gagnant devra indiquer le code mentionné sur le ticket à gratter gagnant et mentionner ses coordonnées complètes (Nom, Prénom, adresse postale, adresse électronique et N° de téléphone).

Le service Marketing de La Famille créditera son compte client Cantine Digitale de 300€ TTC au plus tard le 28/05/2025.

7. Liste des points de vente participants

Les restaurants participant à l'opération « ANNIVERSAIRE LA FAMILLE - 6 ANS » sont les suivants :

LILLE : Domyos Marcq-en-Baroeul/ Worklab Marcq-en-baroeul / Lesquin / Euratechnologies / Haute Borne / Pilaterie / La Madeleine / Lezennes / Lille Europe / Moulins Convention / Décathlon Campus

PARIS : Iris Courbevoie / Parvis La Défense / Puteaux / Kleber

ROISSY : Villepinte Epis / Villepinte Nations / Villepinte Gare / Saint-Denis

AIX-EN-PROVENCE : La Duranne

LYON : Part-Dieu

Les restaurants ne participant pas à l'opération « ANNIVERSAIRE LA FAMILLE - 6 ANS » sont les suivants :

PARIS : Valmy (Nanterre)

NANCY : Vandoeuvre-lès-Nancy

Les Cantines Digitales ne participant pas à l'opération « ANNIVERSAIRE LA FAMILLE - 6 ANS » sont les suivantes :

EVRY

NANCY

8. Acceptation du règlement et accès au règlement

8.1 Acceptation du règlement

La participation à ce Jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

8.2 Accès au règlement

Le présent règlement est disponible gratuitement sur le site internet www.lf.fr.

9. Annulation / Modification du Jeu

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

Si au terme du Jeu, l'ensemble des dotations n'a pas été attribué, la Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger le Jeu.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des participants.

En revanche, si avant le terme du Jeu, l'ensemble des dotations a été attribué, la Société Organisatrice se réserve le droit de mettre fin au Jeu dans les points de vente concernés.

10. Contestation et réclamation

En cas de contestation ou de réclamation relative à l'interprétation du présent règlement, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la Société Organisatrice dans un délai d'un mois maximum après la clôture du Jeu à l'adresse suivante :

LF Group - La Famille Finest Lunch

Service Marketing
13 allée Lakanal 59650 Villeneuve d'Ascq

11. Loi applicable

Ce Jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.

12. Données personnelles et protection des informations :

Les informations personnelles collectées dans le cadre du Jeu sont destinées exclusivement à la gestion du Jeu et à l'attribution des dotations. Conformément à la loi Informatique et Libertés et au RGPD, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant en écrivant à l'adresse suivante : communication@lf.fr